

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 9 (1933-1934)

Heft: 8

Artikel: Discours prononcé aux Fêtes du Centenaire de la Société suisse des Officiers [...]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-706871>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

duite du groupe au combat; à cet effet, les exercices organisés par l'Association Suisse des Sous-officiers constituent un entraînement très rationnel dont les qualités et les bienfaits ne sauraient tarder à se faire sentir. Par contre on peut se demander pourquoi les Sociétés d'officiers n'organisent pas de leur côté des cours semblables pour leurs membres qui suivraient sans doute avec autant de plaisir et d'application un exercice dans le terrain plutôt qu'une conférence dont on ne retient en général que peu de choses parce qu'on n'en a pas vécu l'action. Il semble que ce serait là un champ d'activité très vaste pour les sociétés d'officiers qui contribueraient ainsi à donner à nos officiers un peu de cette aisance dans le terrain dont parle si justement le Général Clément-Grandcourt.

Dans un autre ordre d'idées, ce dernier, exprimant son étonnement de constater qu'à plusieurs reprises dans nos manœuvres la défense avait reçu, sans que la nécessité s'en fit bien sentir, l'ordre de hâter son repli, admet que c'est là une tendance dangereuse qu'il faut éviter autant que possible. « Les Suisses, dit-il, ne semblent pas s'attacher à l'idée de la résistance sur place, coûte que coûte, chacun pour soi et, quelle que soit la situation ambiante, à cette idée entrée dans les moelles de l'armée allemande et qui, au cours de la grande guerre, rendit le mitrailleur allemand si coriace. Le manque d'obstination, si contraire au caractère national, s'explique peut-être par les conceptions suisses en matière d'organisation défensive. Elles visent à multiplier, outre mesure et à rapprocher à l'excès les lignes successives de résistance, au lieu de s'en tenir à une avant-ligne, à une position principale à défendre à outrance, et à une deuxième position continue ou non, formant position de recueil ou base pour les contre-attaques. »

Il ne nous appartient pas de juger, et au reste nous ne sommes pas compétents pour le faire, si ces conceptions sont erronées ou non dans un terrain accidenté comme le nôtre, mais il nous a paru néanmoins très intéressant de donner à nos lecteurs un petit aperçu de ce qu'on pense de nous et de nos méthodes à l'étranger, et à ce point de vue l'article du Général Clément-Grandcourt bien qu'exprimant des idées très personnelles, frappe en plusieurs occasions au bon endroit, comme par ailleurs il reconnaît très impartialement nos mérites.

Il est certain que l'expérience acquise par le Général Clément-Grandcourt pendant la grande guerre donne un poids tout spécial à ses critiques et que nul ne saurait montrer de fausse honte à en retirer tout le profit possible. Dans tous les cas nous engageons vivement tous ceux que la question intéresse à lire cette série d'articles parus dans l'« Action Française » dès le 10 octobre sous le titre suivant: « Un coup d'œil sur l'armée suisse, à propos de ses dernières manœuvres. »

E. N.

Discours prononcé aux Fêtes du Centenaire de la Société suisse des Officiers par le Lt. col. Moppert, président de la section de Genève de la S. S. O.

(Suite et fin)

Héros, pour la plupart obscurs et anonymes, vous vous êtes battus pour la gloire et pour l'honneur et vos dépouilles jonchent les plaines dont les noms appartiennent à l'histoire: La Bicoque, Retraite de Meaux, Rocroy, Fleurus, Malplaquet, Fontenoy, Rossbach, les guerres de l'Empire, Wagram, Révolution de Juillet, Campagne de Sicile.

Vous vous êtes immortalisés aux Tuileries le 10 août 1792, à la Bérésina le 28 novembre 1812. Aux Tuileries,

comme à la Bérésina, la mort n'est pas venue vous surprendre, vous l'avez attendue de pied ferme, obéissant à vos chefs qui vous donnaient l'ordre de mourir pour la gloire et l'honneur d'un Roi et d'un Empereur.

Le Prince de Joinville dira de vous: « ces superbes bataillons suisses, par tradition séculaire, l'infanterie la plus solide du monde ».

Et l'hommage suprême, c'est Napoléon qui vous le décernera: « Les meilleures troupes, celles auxquelles vous pouvez avoir le plus de confiance, ce sont les Suisses; elles sont braves et fidèles. »

Vous avez été dignes de vos chefs, les Werdmüller, de Zurich; de Reynold, de Fribourg; Le Fort, de Genève; de Diesbach-de-Belleruche, de Fribourg; Zur Lauben, de Zoug; de Besenval, de Soleure; Jomini, de Payerne.

Soldats au service étranger, votre âme repose à Lucerne, dans ce mausolée de pierre où le Lion, fier et altier, magnifie votre courage et votre fidélité: « Paix aux invincibles ».

Soldats de 1914.

La guerre, toujours la guerre!

Vos frères du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest se battent et leurs dépouilles jonchent à nouveau ces immenses plaines de l'Europe où chaque fossé, chaque sillon, chaque motte de terre sont encore rouges du sang de votre ancienne gloire.

Mais vous n'êtes plus là, car depuis Marignan, vous avez renoncé aux guerres de conquêtes et les services étrangers vous sont interdits.

Vous avez veillé, pendant quatre années, les armes à la main, sur un îlot perdu au milieu de la grande tempête, sur un îlot où sont venues déferler les vagues ensanglantées de la plus atroce et de la plus meurtrière des guerres.

Et votre vigilance a évité au Pays l'invasion étrangère, c'est-à-dire le déshonneur et la ruine.

Vous avez servi la Patrie avec cette ardeur et cette foi qui furent toujours celles de vos ancêtres et vous avez réalisé sous l'uniforme gris-vert, malgré des différences de langue et de confession, cette unité d'actes et de pensées qui est la santé morale et physique de notre Pays.

Vous avez bien mérité de la Patrie, vous, soldats; vous, sous-officiers; vous, officiers; vous, chef suprême, Général Wille qui, dans le rôle difficile de Commandant en Chef de l'Armée, avez continué la belle tradition des généraux suisses au service du Pays. Votre nom restera gravé dans l'Histoire, aimé et respecté comme le sont ceux de vos prédécesseurs, les Hohensax, d'Erlach, de Muralt, de Wattwille, Bachmann, Guiger de Prangins, Donatz, Dufour et Herzog.

Soldats de 1918.

Vous avez par votre ardent patriotisme, votre sang-froid et votre discipline sauvé la Confédération suisse.

Vous avez empêché la main-mise étrangère sur notre sol, vous avez empêché les sanglantes luttes fratricides.

Vous avez subi avec stoïcisme la lourde attaque meurtrière de la grippe et vous avez fait don de votre vie avec une telle sérénité d'âme, une telle confiance dans la valeur de votre mission, un tel élan vers le sacrifice absolu que vos noms restent dans nos cœurs, associés aux noms des plus grands Suisses.

Soldats de 1933.

Acceptez joyeusement vos obligations militaires, car c'est vous, miliciens, qui tenez entre vos mains les desti-

nées du Pays et devez faire comprendre à la Patrie qu'elle doit demander à ses enfants les sacrifices nécessaires pour l'entretien de son armée.

Et si demain l'étranger foulaient notre territoire, souvenez-vous qu'en matière de batailles et d'ennemis, les Suisses n'ont jamais craint ni la qualité ni la quantité et qu'en leur cœur sommeillent ces deux vertus éternelles, héroïsme et sacrifice.

« Mourir, c'est un métier qui n'a jamais lassé les Suisses », a dit le Major de Vallières.

Camarades Officiers.

En ce jour anniversaire, nous, officiers, héritiers d'un passé fait de gloire, d'honneur et de bravoure, renouvelons à la face du peuple suisse le serment de fidélité qui attache un soldat à son drapeau et, selon la vieille coutume suisse, nous « jurons de veiller sur la bannière; si le banneret tombe, de la saisir et de l'élever bien haut ou de la tendre à un autre et de ne jamais l'abandonner, ni jour, ni nuit, jusqu'à la mort ».

Patrie, nous t'offrons nos vies pour la défense du sol et des libertés.

Que notre Armée vive pour la grandeur et l'honneur du nom Suisse.

Petites nouvelles

Au cours d'un rapport tenu par le chef du service de l'aviation militaire, le colonel Bardet, avec ses officiers instructeurs et chefs de groupe, il fut question du recrutement de nos pilotes militaires. Depuis des années règne de plus en plus dans le peuple la fausse idée que seul les professions techniques entrent en ligne de compte pour la formation de nos pilotes militaires. Les pilotes de ces dernières années ne furent recrutés presque uniquement que parmi les étudiants de l'école polytechnique ou d'écoles scientifiques. Il y a lieu de préciser à ce sujet que chaque jeune homme apte à devenir officier, quelle que soit sa profession, peut devenir pilote militaire. Une bonne instruction générale suffit amplement pour s'assimiler les connaissances techniques que doit posséder un pilote ou un observateur.

Pour arriver à ce que le corps des pilotes soit composé de jeunes gens de toutes professions, de tous milieux (étudiants sans orientation technique spéciale, commerçants, professeurs, agriculteurs) il ne sera dès à présent recruté chaque année qu'une partie minime de techniciens pour la formation des pilotes.

★

La Brig. I. mont. 3 organise de nouveau en 1934, avec l'assentiment du D. M. F., un C. R. à ski qui aura lieu à la Cabane militaire de Bretaye du 15 au 27 janvier 1934. Les participants seront dispensés d'office du C. R. avec leur unité; ils pourront néanmoins, s'ils le demandent, être autorisés à faire le C. R. avec leur unité d'incorporation.

★

Faisant suite à la nomination du colonel cdt. de corps Guisan à la tête du 1^{er} corps et à celle du colonel Wille à la tête du 2^e corps, la décision du Conseil fédéral élevant au rang de chef du Service de l'Infanterie le colonel Borel a été fort bien accueillie dans tous les milieux militaires. Relevons en passant que la carrière du colonel Borel a été extrêmement rapide et qu'elle en dit long sur la valeur de cet excellent officier.

★

Le rapport du Don national suisse pour l'exercice 1932 vient de paraître et annonce une augmentation de fortune de francs 13,815.50, ce qui porte à fr. 4'000,438.10 le chiffre de la fortune totale de cette œuvre en faveur de nos soldats et de leurs familles.

★

L'« International Union of Antimilitarist Ministers and Clergymen » qui a son siège à Amsterdam a poussé l'impudence jusqu'à envoyer à notre rédaction le rapport du 2^e congrès international des pasteurs antimilitaristes qui s'est tenu en septembre 1931 à Zurich. Inutile de dire que cette publication, qui prie instamment toutes les Eglises chrétiennes de considérer comme un devoir sacré de déclarer l'office d'aumônier incompatible avec l'Evangile et de prendre sous leur protection envers et contre l'état le réfractaire par scrupule de conscience comme attitude chrétienne, a trouvé une fin glorieuse au fond de notre corbeille à papier.

★

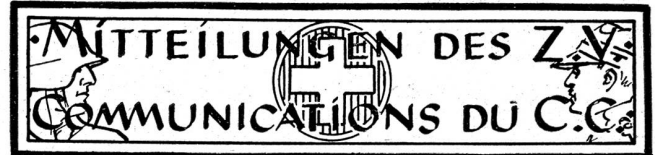
En Italie, le ministère de l'Air a constitué dans 28 villes

différentes des cours spéciaux destinés aux membres du parti fasciste, où ceux-ci, âgés de 16 à 19 ans, recevront une instruction spéciale de pilotes d'avions.

Le gouvernement italien a récemment donné des ordres pour l'incorporation des réserves de l'année. Les jeunes gens seront divisés en quatre groupes, suivant la durée du service qu'ils auront à accomplir (dix-huit, douze, six et trois mois, le temps de service normal étant de dix-huit mois).

Les diminutions dans la durée du service sont fonctions de la durée et de la nature de l'instruction militaire préparatoire. De plus, il sera pris en considération certaines conditions personnelles, qui constituent quinze cas classés d'exemption partielle. Les jeunes gens astreints au service de dix-huit mois seront appelés en automne.

Le contingent annuel incorporé se monte à environ 200,000 hommes.



Felddienstübungen

1. Kampfgericht.

Der Zentralvorstand hat anlässlich seiner Sitzung vom 9./10. Dezember 1933 das Kampfgericht wie folgt zusammengesetzt:

Präsident: Major Mügeli, Henri, Neuenburg, Bel-Air 21,
 Vizepräsident: Hptm. Eberhard, Hans, Solothurn, Herrenweg,
 Sekretär: Wachtm. Studer, Theod., Solothurn, Glacisstr. 19,
 Mitglieder: Major Krügel, Marcel, Travers,
 Hptm. Tillmann, Walter, Kallnach,
 » Trüb, Oskar, Schönenwerd,
 » Kurzmeyer, Robert, Luzern,
 » Mezger, Gustav, St. Gallen,
 Oblt. Kubli, Waldemar, Glarus,
 Adj.-Uof. Wickart, Max, Zürich,
 Wachtm. Gubler, Ernst, Frauenfeld.

2. Wettkampfperiode.

Die Wettkampfperiode ist, unter dem Vorbehalt, daß die nächsten Schweiz. Unteroffizierstage im Jahre 1937 durchgeführt werden, wie folgt festgelegt worden:

1. Wettkampffahr: vom 1. Okt. 1933 bis 30. Sept. 1934,
2. » : » 1. Okt. 1934 » 31. Juli 1935,
3. » : » 1. Aug. 1935 » 31. Mai 1936,
4. » : » 1. Juni 1936 » 31. März 1937.

Gemäß Art. 2 des Reglementes für Felddienstübungen ist jedes Jahr *eine* zu bewertende Übung durchzuführen. Im Laufe eines Wettkampffjahres sollen dem Kampfgericht zwei Übungen zur Beurteilung überwiesen werden.

Den Sektionen steht die Wahl des Jahres, in welchem sie zwei Übungen durchführen wollen, frei.

3. *Einschreibungen.* Die Sektionen sind dringend gebeten, die Anmeldungen innert nützlicher Frist einzureichen, so daß sie mindestens 14 Tage vor der Felddienstübung im Besitze des Delegierten sind.

Der Delegierte soll kurz darüber unterrichtet werden, ob eine angemeldete Felddienstübung durchgeführt worden ist, oder ob sie gemäß Art. 7 des Reglementes nachträglich als fakultativ erklärt werden will.

4. *Verschiedenes.* Alle Sektionen werden eingeladen, unverzüglich mit den Felddienstübungen zu beginnen. Die nächsten Generalversammlungen bieten überall Gelegenheit, die Übungen vorzubereiten.

Der Delegierte für Felddienstübungen:
 Wachtm. Th. Studer,
 Glacisstraße 19, Solothurn.

Exercices en campagne

1. Jury des concours.

Le comité central dans sa séance des 9/10 décembre 1933, a désigné le jury des concours de la manière suivante:

Président: Major Mügeli, Henri, Neuchâtel, Bel-Air 21,
 Vice-président: Capitaine Eberhard, Hans, Soleure, Herrenweg,
 Secrétaire: Sergent Studer, Theod., Soleure, Glacisstr. 19,
 Membres: Major Krügel, Marcel, Travers,
 Capitaine Tillmann, Walter, Kallnach,
 » Trüb, Oscar, Schoenenwerd,
 » Kurzmeyer, Robert, Lucerne,
 » Mezger, Gustave, St-Gall,
 1^{er} Lt. Kubli, Waldemar, Glaris,